



DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT

CANTON DE FROISSY

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

Adresse de la Mairie :

Impasse des Peupliers

60480 SAINTE EUSOYE

Tél : 09 66 87 71 73

Fax : 03 44 80 71 73

Courriel : mairie.steusoye@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.sainte-eusoye.fr/>

Ouverture du secrétariat :

Jeudi : 18h00 à 19h30 permanence

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Impression du lundi 12 septembre 2016

Séance : **Ordinaire du Jeudi 7 Juillet 2016**

Présents : Monsieur Pierre DUGROSPREZ Maire
Monsieur Raymond COMBEMALE 1^{re} Adjoint
Madame Doryna FAUCILLE
Madame Sergine MAILLOT
Madame Lucie MIGEON
Monsieur Hervé GEUDELIN
Monsieur Jean-Marie CRIGNON
Monsieur Cédric MAILLARD
Monsieur Paul-Alex LILA

Présents invités :

Absents représentés :

Absents excusés : Monsieur Alexandre DUGROSPREZ,
Monsieur Emmanuel LETESSE

Secrétaire de séance : Madame Doryna FAUCILLE

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1- Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Monsieur DUGROSPREZ ouvre la séance n°4 du Jeudi 7 Juillet 2016 à 19h00, en remerciant les membres du conseil municipal présents.

Monsieur DUGROSPREZ demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, les conseillers donnent leur accord pour l'ajout.

2- Approbation du compte rendu de la dernière séance

Monsieur DUGROSPREZ rappelle que les comptes rendu des séances sont désormais envoyés avant le conseil municipal pour avis et validation.

↳ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, paraphé et signé par les conseillers.**

3- Désignation du secrétaire

Madame Doryna FAUCILLE est nommée secrétaire de séance.

↳ **La proposition est approuvée à l'unanimité**

4- Déroulement de l'ordre du jour

4-1 Extension compétence de la CCVBN « en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale ».

Monsieur DUGROSPREZ précise que la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit que les Communautés de Communes qui ne sont pas compétentes en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le deviennent de plein droit le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de ladite loi (27/03/2017) sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans un délai de 3 mois précédent le terme du délai de 3 ans.

Compte tenu des documents d'urbanisme que compte le territoire de la CCVBN, il est décidé d'étendre les compétences en matière de PLU, document d'urbanisme telle qu'indiquée à l'article L.5214-16 du CGCT et ce afin d'engager dans les meilleurs délais un PLU Intercommunal. Au vu de l'extension de la compétence de la CCVBN, la grenellisation du PLU sera réalisée par la CCVBN.

Le Conseil Municipal décide de transférer la compétence Plan Local d'Urbanisme à la CCVBN, la délibération est votée à l'unanimité.

4-2 ADTO modification des statuts notamment son article 3

Monsieur DUGROSPREZ rappelle que la collectivité est actionnaire de la SPL ADTO et informe que la modification porte sur l'objet social et l'autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire de la société. Il indique que le conseil d'administration de l'ADTO, qui s'est réuni le 24 mai 2016 envisage d'apporter des modifications aux statuts de la société qui apparaissent

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

nécessaires afin d'intégrer dans les statuts les dimensions de la loi NOTRe au regard du « reprofilage » des compétences départementales en mettant en avant les notions de « cohérence et de solidarité territoriale ». En effet, la rédaction actuelle des statuts et notamment l'objet social (article3) n'apparaît pas assez précis au regard des compétences des différentes collectivités actionnaires. Quelques modifications mineures sont également apportées aux statuts actuels.

Le Conseil Municipal approuve le projet de modification de l'article 3 des statuts de la SPL ADTO dont la collectivité est actionnaire et autorise son représentant à l'assemblée générale extraordinaire à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette modification de statutaire et le dote de tous pouvoir à cet effet.

4-3 Fusion du SYMOVE (Syndicat Mixte Oise Verte Environnement) et le SMVO (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise)

Monsieur DUGROSPREZ indique que cette fusion est une opération gagnante-gagnante. Il va y avoir des économies d'échelle au niveau de la gestion. D'ici 2020, les deux lignes de four de l'incinérateur de Villers-Saint-Paul traiteront l'ensemble des déchets du département alors qu'elles ne tournent pas à plein régime aujourd'hui. Cette départementalisation sera surtout l'occasion de concrétiser le projet de méga centre de tri ultramoderne qui devait avoir une capacité de 60 000 T. Il sera aménagé à Villers-Saint-Paul et devrait d'avantage être une extension et une modernisation de l'actuel centre de tri qu'une nouvelle construction.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la fusion, la délibération est votée à l'unanimité.

4-4 Le 14 Juillet

L'Association Jeunesse et Loisirs organise une soirée avec un barbecue le 13 juillet au soir.

La Mairie organise la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice.

Le 14 juillet en fin de matinée, commémoration, résultat du concours des maisons fleuries et pot de l'amitié.

4-5 Réflexion colombarium

Monsieur DUGROSPREZ rappelle au conseil municipal que le nombre de personnes choisissant la crémation est en augmentation et des demandes de dépôt d'urnes funéraires ont été formulées. Il propose de demander des devis pour la création d'un colombarium.

Le Conseil Municipal approuve cette idée et autorise les demandes de devis.

4-6 Vidéo protection

Monsieur DUGROSPREZ indique que c'est l'ADTO qui s'occupe de faire les démarches auprès de la Préfecture.

Les caméras seront installées :

- ➔ Pour Sainte-Eusoye : Rue Prien, à l'entrée du lotissement, à la Mairie, en bas de la Grand'Rue et rue du Friolet.
- ➔ Pour les Hameaux : 2 à Sauveleux

5- Questions diverses

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Arbre de Noël : 10/12/2016

Repas des Anciens : 05/11/2016

La Communauté de Communes louerait éventuellement le local pompiers entre 70 et 80 €, à voir.

6- Clôture de la séance

Monsieur DUGROSPREZ remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation active et clôture la séance à 21h30.

Pierre DUGROSPREZ
Maire

Raymond COMBEMALE
1^{re} Adjoint

Alexandre DUGROPREZ
2^{ième} Adjoint

Doryna FAUCILLE

Sergine MAILLOT

Lucie MIGEON

Emmanuel LETESSE

Hervé GEUDELIN

Jean-Marie CRIGNON

Cédric MAILLARD

Paul-Alex LILA